



Projet éolien de Puits-Jaunay

Forum d'information n°1 – Compte-rendu

Salle des fêtes, La Chapelle-Saint-Laurian – Mercredi 24 septembre 2025

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	3
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Contacts	11
5. Annexes	12

1. Préambule

Le contexte

Depuis 2022, la société ENERTRAG œuvre pour le développement d'un projet éolien situé sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurian et Vatan (Indre).

A la suite de trois années d'échanges, évolutions de la zone d'implantation potentielle et de finalisation du foncier, Enertrag a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025.

En amont du lancement officiel sur le territoire et pour adapter pleinement la démarche de concertation et d'information, une phase d'écoute préalable a été menée en mars et avril 2025 par le partenaire Demopolis Concertation auprès des élus.

Suite à l'installation du mât pendant l'été 2025, un forum d'information a été organisé à la rentrée, le mercredi 24 septembre 2025 de 18h à 20h, à la salle des fêtes de La Chapelle-Saint-Laurian, afin de poursuivre la concertation autour de ce projet.

Ce forum avait pour objectifs de :

- Présenter aux habitants de La Chapelle-Saint-Laurian le projet et sa zone d'étude ;
- Transmettre des informations sur le déroulement des études et sur l'éolien en général ;
- Permettre aux habitants de poser leurs questions et de donner leur avis sur le projet.

D'autres événements seront également organisés pour accompagner le développement de ce projet, avec pour ambition de co-construire et d'informer les habitants tout au long de son avancement.

2. Les participants

Le forum d'information à La Chapelle-Saint-Laurian a rassemblé 3 participants.

Les équipes d'Enertrag et Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Enertrag :

- Madame Brithany CAPA PAZ, Cheffe de projet ;
- Madame Zineb OUCHAHED, Chargée de concertation.

Demopolis Concertation :

- Monsieur Hugo BERROCHE, Consultant confirmé ;
- Monsieur Thomas RIBEIRO, Consultant.

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et supports partagés lors du forum dans le présent compte-rendu ou sur [le site Internet du projet](#), avec notamment :

- La présentation du projet et son calendrier ;
- Le cycle de vie d'une éolienne ;
- Le fonctionnement des retombées locales et des mesures d'accompagnement des projets éoliens ;
- Des « vrai ou faux » sur l'éolien.

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet et sur l'éolien. **Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.**

3.1 Réponses vos questions

▪ Vos questions sur le projet

Question d'un participant : « Où vont se raccorder les éoliennes ? »

Réponse d'Enertrag : Il est trop tôt dans le projet pour savoir où se fera le raccordement. Dans l'idéal, il serait souhaitable de se raccorder au poste source le plus proche de la zone d'étude.

Aujourd'hui, la plupart des postes sources du secteur sont pleins. C'est pourquoi, RTE, décisionnaire ultime du choix de poste source, développe en continu des plans veillant à augmenter la capacité de raccordement des postes sources déjà existants ou à en créer des nouveaux, à différentes échéances.

Question d'un participant : « C'était vous à Liniez, hier ? »

Réponse d'Enertrag : Oui, nous étions à Liniez pour animer un forum d'information sur le projet éolien de Maurepas. L'objectif était le même que ce soir : présenter le projet local, expliquer les étapes et écouter les questions et remarques. Ce type de forum nous permet d'améliorer le projet et de partager les mêmes informations avec tous.

Question d'un participant : « Ce n'est pas le même projet qu'à Liniez ? »

Réponse d'Enertrag : Non. Bien que les projets soient portés par la même entreprise et soient à proximité l'un de l'autre, ces deux projets (Maurepas et Puits-Jaunay) sont bien distincts. Toutefois, si la démarche de concertation et les études révélaient des manières de coordonner les projets, nous étudierons les perspectives de mutualisation des démarches de concertation et de communication.

Question d'un participant : « Le mât de mesure, vous le laissez combien de temps ? »

Réponse d'Enertrag : Nous le maintenons le temps de mesurer un cycle complet des saisons pour caractériser le vent, généralement 12 mois minimum. Ça peut aller jusqu'à 18–24 mois selon le site et les corrélations avec d'autres capteurs. Une fois la campagne terminée et les données validées, le mât est démonté.

Question d'un participant : « Quelle puissance et hauteur par éolienne ? »

Réponse d'Enertrag : Pour ce projet, nous visons une hauteur totale maximale de 200 m en bout de pale. À cette échelle, les modèles terrestres actuels correspondent en pratique à des puissances comprises entre 4 et 6 MW. C'est l'ordre de grandeur que nous retenons à ce stade. La spécification finale sera confirmée après les études.

Question d'un participant : « Comment avez-vous choisi le nom du parc ? »

Réponse d'Enertrag : C'est un mélange de noms de deux hameaux à proximité du projet : Puits-Versier et Le Petit Jaunay.

- **Vos questions sur Enertrag**

Question d'un participant : « Vous travaillez sur toute la France ? »

Réponse d'Enertrag : Oui effectivement. Notre siège se trouve à Neuville-sur-Oise, en région parisienne, et nous avons plusieurs antennes réparties sur le territoire, notamment à Lyon, Dijon, Dury (proche d'Amiens). Nous comptons également sur des collaborateurs qui travaillent à distance depuis Toulouse ou Bordeaux. De cette façon, nous pouvons couvrir l'ensemble du territoire.

Question d'un participant : « Votre société, ça fait longtemps qu'elle est implantée en France ? »

Réponse d'Enertrag : Depuis environ 25 ans, Enertrag s'est implanté en France en 2002.

- **Vos questions sur l'éolien**

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ? »

Réponse d'Enertrag : Il y a plusieurs explications à cela. Les éoliennes tournent lorsque le vent est compris entre environ 10km/h et 90km/h, c'est-à-dire qu'il faut une vitesse de vent minimale pour qu'elles démarrent mais aussi qu'elles doivent être arrêtées si le vent est trop fort ou turbulent. Elles peuvent aussi être mises à l'arrêt ponctuellement pour maintenance, pour éviter le givre, ou sur consigne du gestionnaire de réseau quand il y a trop d'électricité sur le réseau. Selon les sites, on applique aussi des « arrêts ciblés et/ou préventifs » à certaines périodes (par exemple de nuit en été) pour limiter les potentiels impacts sur la faune (oiseaux et chauves-souris). C'est donc normal de les voir immobiles de temps en temps, cela fait partie du fonctionnement sûr et optimisé d'un parc.

Question d'un participant : « Est-ce que la construction des éoliennes est faite en France ? »

Réponse d'Enertrag : Les gros composants (pales, nacelles, boîtes de vitesses) viennent majoritairement d'industriels européens, parfois installés en France selon

les modèles, et sont assemblés sur site. Les principaux constructeurs des éoliennes installées en France sont Vestas et Nordex, produisant au Danemark et en Allemagne respectivement. Toutefois, la construction mobilise largement des entreprises françaises pour le génie civil (routes, fondations, câblage, etc), le transport et le montage. Nous privilégions des fournisseurs européens et des prestataires locaux dès que possible, ce qui assure des retombées économiques directes sur le territoire pendant la construction, puis l'exploitation.

Question d'un participant : « Aujourd'hui, elles restent combien de temps en place ? »

Réponse d'Enertrag : La durée d'exploitation prévue est de l'ordre de 20 à 25 ans. Selon l'état des machines et les contrôles, elle peut être prolongée de quelques années, ou bien on procède au renouvellement après instruction administrative. Si le parc n'est pas renouvelé, nous démontons intégralement les éoliennes et remettons le site en état, avec des garanties financières prévues dès l'autorisation.

Question d'un participant : « Et si l'entreprise fait faillite ? »

Réponse d'Enertrag : En France, le démantèlement et la remise en état sont une obligation légale pour les parcs éoliens (ICPE). L'exploitant doit constituer dès l'autorisation des garanties financières dédiées. Si l'entreprise fait défaut, le préfet peut appeler ces garanties pour financer le démontage. Dans la pratique, les actifs sont souvent repris par un autre opérateur bien avant la fin de vie, mais quoi qu'il arrive, ni la commune ni le propriétaire foncier ne paient.

Question d'un participant : « Ça met combien de temps la construction d'un parc une fois que tout est accepté ? »

Réponse d'Enertrag : Une fois les autorisations et le financement bouclés, le chantier d'un parc terrestre dure en général 9 à 18 mois selon la taille du projet, la météo et le calendrier de raccordement. Cela couvre les voies d'accès, fondations, câbles, montage des éoliennes, essais et mise en service ; des projets plus importants ou des raccordements complexes peuvent aller jusqu'à 24 mois.

Question d'un participant : « Les premiers parcs doivent déjà être démantelés, non ? »

Réponse d'Enertrag : Oui. Les premières machines installées à la fin des années 1990/début 2000 arrivent en fin de vie et sont soit renouvelées, soit démontées. Par exemple, le parc de Port-la-Nouvelle (Aude), l'un des plus anciens de France, a été démantelé en 2019 avec la valorisation de l'essentiel des matériaux. La réglementation récente fixe d'ailleurs des objectifs élevés de réutilisation/recyclage en fin de vie.

Question d'un participant : « Quelle est la vitesse en bout de pale ? »

Réponse d'Enertrag : Cette vitesse varie selon les modèles des éoliennes et de la puissance choisie, ainsi que des conditions de vent (vitesse, turbulence). Il faut savoir que l'extrémité des pales se déplace très vite, beaucoup plus vite que le vent. Pour les grandes éoliennes modernes, on est typiquement autour de 70 à 80 m/s, soit environ 250 à 290 km/h.

Question d'un participant : « Quelle est la puissance des machines actuellement ? »

Réponse d'Enertrag : Sur l'éolien terrestre, les modèles amenés à être en service aujourd'hui se situent le plus souvent entre 4 et 6 MW. Cependant, la moyenne réellement installée en France reste un peu plus basse pour l'instant. En 2024, 387 éoliennes mises en service affichaient une puissance moyenne de 2,8 MW en France. La tendance est néanmoins à la hausse avec l'arrivée de machines 4–6 MW sur les nouveaux projets.

Question d'un participant : « Ça doit coûter cher le démantèlement, non ? »

Réponse d'Enertrag : C'est un poste de dépenses réel, encadré par la loi. En France, l'ensemble des équipements sont retirés et les fondations excavées jusqu'à la base, puis les plateformes et les chemins sont remis en état. Pour sécuriser le financement, des garanties financières obligatoires sont constituées dès la mise en service. Depuis 2023, la part fixe est portée à 75 000 € par éolienne (puis +25 000 € par MW au-delà de 2 MW). En pratique, selon la taille, l'accès et la valorisation des matériaux, les coûts observés en Europe se situent typiquement dans une fourchette d'environ 60 000 à 125 000 € par machine, parfois davantage pour les plus grandes.

Question d'un participant : « En général, les éoliennes ça rapporte combien aux agriculteurs ? »

Réponse d'Enertrag : Ce sont des contrats privés, négociés au cas par cas entre le propriétaire foncier, l'exploitant agricole et le développeur. Selon les projets, la rémunération prend la forme d'un loyer fixe par éolienne ou indexé à la puissance (souvent en €/MW/an).

Remarque d'un participant : « Je trouve que ça fait quand même du bruit quand il y a du vent ! »

Réponse d'Enertrag : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, qui est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pâles. A 500 mètres (distance réglementaire minimale entre les éoliennes et les habitations), le bruit est inférieur à 35 décibels, c'est moins qu'une conversation à voix basse.

▪ **Vos remarques sur la concertation**

Remarque d'un participant : « Il n'y a pas beaucoup de monde ce soir. »

Réponse d'un participant : « Oui, pourtant l'horaire est adapté. »

4. Contacts

ENETRAG :

Brithany CAPA PAZ

Cheffe de projet
06 70 74 72 51

brithany.capa-paz@enertrag.com

Zineb OUCHAHED

Chargée de concertation
06 31 07 45 79
zineb-ouchahed@enertrag.com

Demopolis Concertation :

Lorette Haffner

Associée et cheffe de projet concertation
Lorette.haffner@demopolis-concertation.fr
07 72 27 98 08

Hugo BERROCHE

Consultant concertation
hugo.berroche@demopolis-concertation.fr
06 40 89 17 63

Thomas Ribeiro

Consultant concertation
thomas.ribeiro@demopolis-concertation.fr
06 98 94 42 64

5. Annexes

ENERTRAG

PROJET ÉOLIEN DES PUITS-JAUNAY

Depuis 2022, ENERTRAG étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de La Chapelle-Saint-Laurian et Vatan, en extension d'un parc existant à proximité de l'autoroute. Après de premiers contacts avec les élus et agriculteurs encourageants, ainsi qu'une évolution de notre zone d'étude au regard des contraintes locales, nous avons acté le lancement des études d'impact et de vent de ce projet début 2025. Les études ont débutées cet été, veuillez trouver ici les premières grandes composantes du projet.

LES CHIFFRES CLÉS

3 ÉOLIENNES MAXIMUM	200 M DE HAUTEUR EN BOUT DE PALE	17 000 PERSONNES ALIMENTÉES SOIT 830MW PRODUITES	18 000 TONNES DE CO ₂ ÉVITÉES
---------------------	----------------------------------	--	--

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

- 2022 : premiers contacts avec les élus et les agriculteurs, levée de contraintes préalables
- 2025 : lancement des études et de la démarche de concertation, installation de studio de mesure
- 2026 : réalisation du dossier d'Etude d'Impact
- 2027 : dépôt de la demande d'autorisation environnementale, instruction et enquête publique
- 2028 : décision préfectorale

ET ENSUITE ?

A l'issue de l'obtention de l'autorisation par le Préfet, s'ouvrira une phase de chantier et de raccordement, suivie de la mise en service du parc. Celui-ci sera exploité directement par ENERTRAG sur une durée de 20 à 30 ans environ !

RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace :

WWW.PROJETEOLIEN-PUITS-JAUNAY.FR

demopolis

LES RÉPONSES AUX PREMIÈRES QUESTIONS



QUELLES ÉTUDES SONT MENÉES POUR UN PROJET ÉOLIEN ?

Quatre principales études sont réalisées dans le cadre d'un projet éolien : étude écologique (faune / flore), étude paysagère, étude acoustique et étude des vents. Couplées aux échanges et réflexions menés en concertation avec les acteurs locaux, ces études ont pour objectif de s'assurer que le projet s'insère respectueusement dans son territoire d'accueil.

C'EST QUOI UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

C'est un rapport présentant le projet et ses potentiels impacts. Il est réglementé par le gouvernement et vise à prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'élaboration des projets. Il comprend :

- Un résumé non technique (présenté lors de l'enquête publique)
- Une description du projet (localisation, conception, dimension, caractéristiques)
- L'état actuel de l'environnement et de son évolution avec et sans le projet
- Les impacts du projet sur l'environnement
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser ces impacts sur l'environnement et la santé humaine

Source : ecologie.gouv.fr

QUEL EST LE BILAN CARBONE DE LA PRODUCTION ÉOLIENNE ?

La production d'électricité d'origine éolienne est caractérisée par un très faible taux d'émission de CO₂, de l'ordre de 12,7 gCO₂/kWh pour le parc terrestre installé en France. Ces émissions indirectes, liées à l'ensemble du cycle de vie d'une éolienne, sont faibles par rapport au taux d'émission moyen du mix électrique français qui est de 34 gCO₂/ kWh en 2020. D'autre part, la production éolienne permet d'éviter le recours aux centrales thermiques à combustibles fossiles et contribue ainsi à diminuer les émissions de CO₂.

Source : ADEME, Mars 2022, LES AVIS DE L'ADEME L'énergie éolienne

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EST-ELLE VRAIMENT FIABLE ALORS QU'ELLE EST INTERMITTENTE ?

L'énergie éolienne n'est pas intermittente, mais variable. Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité entre 75% et 95% de leur temps disponible (hors panne). Les raisons pour lesquelles elles ne tournent pas 5% du temps sont nombreuses (vent inférieur à 10 km/h ou supérieur à 90 km/h, arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance, bridages acoustique ou écologique). Aujourd'hui, les technologies développées permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance (notamment grâce aux technologies de météo). L'énergie éolienne devient donc de plus en plus prévisible.

**D'AUTRES QUESTIONS ? N'HÉSITEZ
PAS À LES POSER ET NOUS Y
RÉPONDRONS LA PROCHAINE FOIS !**

LES RETOMBÉES LOCALES

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

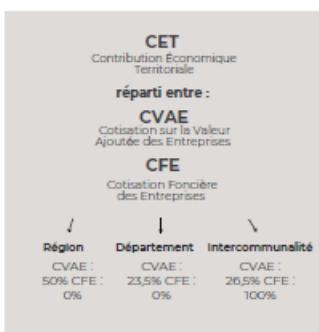
1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie

Les montants dépendent de la quantité de chemins et routes utilisées lors des travaux.



3. Des retombées fiscales

Les projets éoliens représentent une opportunité économique pour les territoires. Ils génèrent des retombées fiscales significatives qui peuvent renforcer les budgets communaux et soutenir des projets locaux. Elles se répartissent en plusieurs catégories : la CET, l'IFER et la TFPB.



2. Des mesures compensatoires et d'accompagnement. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études.

Quelques exemples de mesures compensatoires et d'accompagnement :

- Proposition de haies d'arbres de haut jet ou de haies champêtre aux habitants des bourgs et villages ayant le plus de co-visibilité
- Mise en place d'un bridle acoustique et pour les chiroptères selon certaines périodes
- Mise en place d'une veille ornithologique
- Aide au développement de certains

EXEMPLE POUR 1 ÉOLIENNE DE 5 MW

Montant pour la commune : XXX € /an
Montant pour la communauté de commune : XXX € /an
Montant pour le département : XXX € /an

**ENVIE DE CONNAITRE
LES MONTANTS
PRÉVISIONNELS DU
PROJET ? RENDEZ-VOUS
AU PROCHAIN
ÉVÉNEMENT !**



LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

LA DURÉE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- Le démantèlement intégral : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le repowering : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Source : Legifrance

TOUT SAVOIR SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- L'enlèvement des installations de production (éoliennes) ;
- Le retrait des installations électriques (câbles et postes) ;
- L'excavation totale des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- La remise en état du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Combien coûte le démantèlement ?

Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de :

- 75 000 € / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
 - + 25 000 € additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.
- Exemple : pour 4 machines de 3,6 MW, le coût du démantèlement serait de 360 000 €.



ZOOM SUR LE RECYCLAGE

Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle.

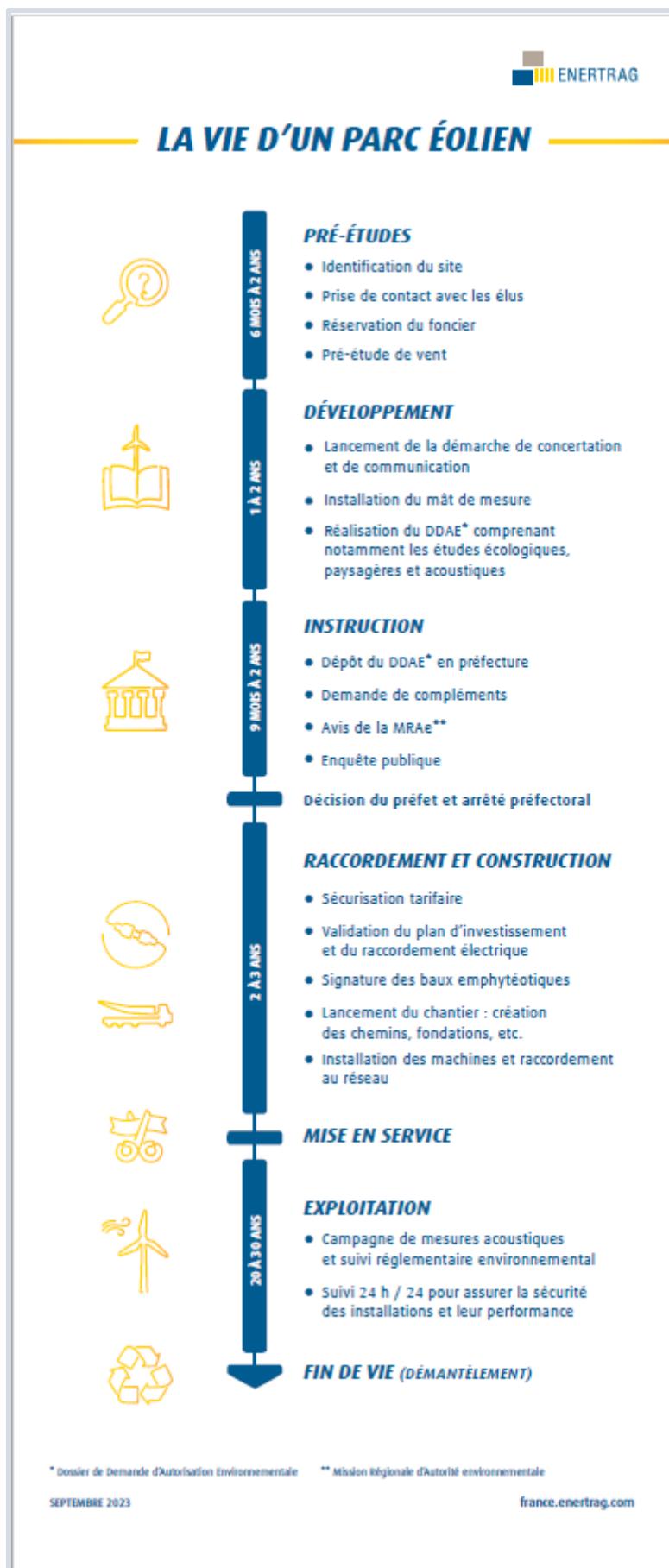
La composition d'une éolienne :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales),
- 3% de cuivre et d'aluminium.
- L'acier, le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.
- Les pales sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FAILLITE DU DÉVELOPPEUR ?

S'il saute à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garantie et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.





VRAI OU FAUX ?

L'ÉOLIEN EST NÉCESSAIRE ET UTILE EN FRANCE. VRAI

La France utilise différentes sources d'énergies pour produire de l'électricité : nucléaire, hydraulique, fossile, éolienne, etc. : c'est le mix énergétique.

Quand les besoins de pays augmentent (par exemple en hiver), ces ressources sont très sollicitées. Certaines viennent à manquer, faisant augmenter les prix. L'énergie éolienne utilise comme source la force du vent : une source gratuite, locale et infinie. Elle apporte donc une sécurité, une indépendance énergétique, et une stabilisation des prix. À la différence des centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Source : ADEME, Le défi éolien en 10 questions

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'éolien, c'est 7,9% de notre production électrique soit l'équivalent de 2 ly/jour d'électricité en moyenne !

LES ÉOLIENNES PRODUISENT PEU D'ÉNERGIE, ELLES NE TOURNENT JAMAIS ! FAUX

En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation électrique de plus de 1 775 foyers.

Lors du développement d'un parc éolien, les différentes études permettent de sélectionner le modèle d'éolienne le plus adapté à chaque site. Les éoliennes sont généralement installées sur des sites aux vitesses de vent supérieures à 20 km/h afin d'assurer la fiabilité d'un projet. Pour générer de l'électricité en toute sécurité, une éolienne a besoin d'un vent supérieur à 10 km/h et inférieur à 90 km/h.

Il arrive également qu'une éolienne soit mise volontairement à l'arrêt, par exemple lorsqu'une maintenance est en cours, ou alors qu'une espèce protégée nécessite que la machine soit momentanément à l'arrêt. (lors d'une migration par exemple)

Sources : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
 Bilan électrique 2020 - RTE

Une éolienne produit de l'électricité à puissance variable 75% à 95% du temps.

LES ÉOLIENNES SONT PLACÉES N'IMPORTE COMMENT, ÇA ABIME LE PAYSAGE. FAUX

La préservation des paysages fait l'objet d'une grande attention lors du développement d'un projet.

Avant d'installer un parc éolien, les développeurs tiennent compte des particularités du territoire pour que les éoliennes s'intègrent dans le paysage, comme d'autres infrastructures nécessaires (lignes électriques, châteaux d'eau...). De plus, les développeurs éoliens doivent se plier à un ensemble de règles urbanistiques et techniques contraignantes.

Simulation visuelle d'un projet éolien

SEPTEMBRE 2023 france.enertrag.com



VRAI OU FAUX ?

LES ÉOLIENNES ONT UN IMPACT SUR LA FAUNE QUI N'EST PAS PRIS EN COMPTE.

FAUX

Un parc éolien terrestre, comme toute infrastructure, peut selon les conditions locales représenter un bouleversement pour la biodiversité, notamment sur oiseaux et les chauves-souris.

Avant l'implantation d'un parc éolien, des études écologiques sont réalisées à minima sur une année pour identifier les différentes espèces présentes, leurs déplacements, chasse, nidification, migration, etc. Ces études permettent d'identifier les enjeux et de prendre en compte les sensibilités environnementales dans la conception du projet. (nombre d'éoliennes, localisation, espacement)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe des systèmes (comme le système Chirotech) qui arrêtent ou ralentissent la rotation des éoliennes en période de forte activité des chauves-souris ou des oiseaux !

LE SOCLE EN BÉTON DES ÉOLIENNES EST TOTALEMENT RETIRÉ EN FIN D'EXPLOITATION.

VRAI

Les textes de loi imposent, depuis le 1^{er} juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole ainsi que le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres situées à proximité. Dans les contrats de location signés avec les propriétaires exploitants concernés, cette obligation légale est rappelée. Cette remise en état du terrain est à la responsabilité de l'exploitant du parc éolien.

EN FIN DE VIE, LES PALES D'ÉOLIENNES SONT ENFOUIES, CE N'EST PAS RECYCLABLE !

FAUX

Si aujourd'hui, plus de 90% de la masse d'une éolienne se recycle, la réglementation prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, 95% de la masse totale des éoliennes, fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable.

90%
Acier et béton

6%
Résine et fibres de verre ou de carbone

3%
Cuivre et aluminium

L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%. Les pales, constituées de composites associant résine et fibres de verre ou carbone, sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

Parmi les solutions en cours d'optimisation, on retrouve l'utilisation du composite comme combustible en cimenterie, le broyage et l'incorporation dans des produits BTP (matériaux de construction du bâtiment) ou encore la récupération des fibres de carbone par décomposition chimique à très haute température (pyrolyse). Depuis février 2023 et grâce aux nombreuses actions de recherche et de développement dans le secteur, le fabricant d'éoliennes VESTAS propose des pales intégralement recyclables !

SEPTEMBRE 2023

france.enertrag.com